

Ce genre de situation démontre que cette directive doit aller plus loin. Elle doit inciter les États à renforcer leur capacité d'action, en l'occurrence la vôtre et celle de votre homologue. En effet, au vu des différences de contrôle entre les opérateurs, il serait inacceptable que YouTube soit régulé et pas Facebook, Google ou Amazon. Nous ne pouvons donc que vous soutenir dans les démarches que vous avez entreprises dans la défense de nos valeurs au niveau européen.

**11.5 Question de M. Benoît Drèze à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Étude de l'IDD: "Le point sur les étudiants dans les CPAS"»**

**11.6 Question de M. Dimitri Legasse à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «CPAS et contrôle de la réussite des étudiants»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

**M. Benoit Drèze (cdH).** – Nous connaissons tous l'Institut pour un développement durable (IDD), ainsi que la créativité de Philippe Defeyt, sa cheville ouvrière. Ce n'est pas la première fois qu'il s'intéresse à la question de l'augmentation du nombre d'étudiants bénéficiaires d'une aide du CPAS.

Au travers de son étude, l'IDD pose des questions nouvelles. Certaines d'entre elles s'adressent aux CPAS, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, à notre Parlement, à notre gouvernement ou à l'État fédéral, mais je ne les aborderai pas ici. Les chiffres montrent une augmentation patente du nombre d'étudiants aidés par les CPAS: nous sommes passés de 2 000 en 2002 à 8 000 étudiants concernés en 2016, soit une multiplication par quatre. La proportion d'étudiants par rapport à l'ensemble des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) dans cette tranche d'âge a quant à elle doublé durant cette même période, passant de 22 % à 43 %. Voilà pour les chiffres.

Revient-il bien aux CPAS de supporter ces charges, partiellement supplémentaires pour une personne qui n'est pas étudiante? La Communauté ne s'est-elle pas un peu déchargée de ses responsabilités? Plus fondamentalement, comment pourrions-nous articuler l'intervention des CPAS et celle de la Communauté à travers ces bourses ainsi que l'intervention des établissements d'enseignement supérieur à travers, notamment, les allocations sociales spécifiques à ces établis-

sements? L'IDD relève d'ailleurs que les chiffres varient en fonction de la commune. Cela peut soulever certaines questions.

**M. Dimitri Legasse (PS).** – Les étudiants qui bénéficient du RIS doivent signer un programme d'intégration, une convention avec les CPAS. Cette aide dépend du respect de certaines conditions faisant notamment référence à la réussite des examens, ce qui semble logique. Néanmoins, les institutions et les CPAS n'agissent pas tous de la même manière. Certains CPAS demandent les résultats des épreuves partielles et ceux des examens de janvier. En cas de mauvais résultats à ces épreuves, ils menaceraient de suspendre les aides. Dans ce cas précis, il est nécessaire d'apporter une clarification, d'autant plus qu'avec le décret «Paysage», le cycle n'est plus tout à fait le même. Ces conditions apparaissent dès lors absurdes.

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Messieurs les Députés, nous constatons en effet une augmentation significative du nombre d'étudiants aidés par les CPAS. Les causes sont multiples et la paupérisation n'est pas seule responsable. Nous devons aussi prendre en compte la modification du comportement des jeunes. Certains quittent le domicile familial pour vivre seuls et assumer leurs responsabilités. Ces jeunes-là, la société les aide.

Je ne peux pas accepter le reproche, dont M. Drèze s'est fait le messager, selon lequel la Communauté française «se déchargerait». Une société se doit de protéger les plus faibles. Cela me semble d'autant plus explicite alors que nous parlons du revenu universel.

Voilà pourquoi la réglementation exigée par le gouvernement fédéral est inacceptable. Il ne comprend en effet pas que nous avons un décret «Paysage» qui a supprimé les années d'études. Cela dit, il s'en rendra peut-être compte un jour. Simplement, la réglementation permet d'exclure des jeunes parce qu'ils n'ont pas les mêmes revenus que d'autres. C'est encore plus scandaleux!

Les questions que vous avez formulées concernent beaucoup plus le niveau fédéral et la réglementation. Je partage l'opinion de M. Drèze lorsqu'il rappelle qu'il y a des jurisprudences différentes selon les CPAS. Nous avons entamé, il y a plusieurs années, des travaux avec ces derniers pour essayer d'organiser et d'harmoniser ces jurisprudences. J'en ai déjà beaucoup parlé en commission, mais je tiens, en tous cas, à dire que la politique actuellement menée par le gouvernement fédéral à l'égard de ces jeunes me paraît simplement inacceptable!

**M. Benoit Drèze (cdH).** – Monsieur le Ministre, vous avez souligné que le décret «Paysage» a supprimé la notion d'année d'études. Je m'interrogeais également sur l'incidence de l'allongement des études sur les coûts en question.

Puisque vous avez parlé du niveau fédéral, je relève également que, voici environ six mois, M. Borsus a annoncé des réformes pour le début de 2017. Il a sans doute un peu de retard, mais je reviendrai avec intérêt sur ces réformes quand elles seront rendues publiques. J'espère qu'elles iront dans la bonne direction.

**M. Dimitri Legasse (PS).** – Je partage bien évidemment votre avis, Monsieur le Ministre, au sujet de la politique d'exclusion inacceptable qui est menée par le pouvoir fédéral.

**11.7 Question de M. Prévot à M. Jean-Claude Marcourt, vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, des Médias et de la Recherche scientifique, intitulée «Futur baromètre de la diversité»**

**M. Patrick Prévot (PS).** – Nous apprenions ce mardi dans la presse que le baromètre sur la diversité dans les médias verrait le jour à la fin de l'année 2017. Vous vous souviendrez, Monsieur le Ministre, que certains de mes collègues et moi-même avons soutenu une proposition de décret visant à modifier le décret sur les SMA.

Cette proposition de décret avait deux objectifs principaux. Le premier était d'insérer, de manière explicite, la référence à l'égalité entre les femmes et les hommes. Le second était de pérenniser l'outil d'analyse à travers un baromètre périodique. J'aimerais dès lors vous poser deux questions à la suite de la parution de l'article, ce mardi.

Tout d'abord, confirmez-vous l'octroi d'un subside supplémentaire au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)? On parle d'un montant de 70 000 euros et d'une enveloppe additionnelle. Enfin, le CSA a également exprimé sa volonté de concentrer son analyse sur la télévision. J'aimerais également connaître votre avis à ce sujet. Quelles sont les différentes phases prévues par le CSA? Quelles seront les étapes ultérieures du processus?

**M. Jean-Claude Marcourt,** vice-président et ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et des Médias. – Nous avons voté un décret et nous le lançons. La première étude va être réalisée. Cette année, dans le cadre d'une collaboration entre le CSA, Mme Simonis et moi-même, nous avons décidé de nous focaliser sur la manière dont la question de l'égalité homme/femme était traitée à la télévision et plus spécifiquement au travers de la publicité.

Un budget de 85 000 euros sera libéré à cet effet. Il apparaît que ce montant est suffisant pour le CSA. Nous allons procéder à cette analyse d'année en année, et je sais que plusieurs d'entre vous y sont attentifs. Elle devra intégrer tant cette volonté d'égalité des genres dans les médias que nos contraintes budgétaires.

Aujourd'hui, nous enclenchons un processus: c'est important. J'ai demandé au CSA d'établir un programme pluriannuel pour que nous puissions, d'année en année, examiner non seulement la situation, mais également son évolution et les résultats tangibles que nous attendons de ces baromètres.

**M. Patrick Prévot (PS).** – Monsieur le Ministre, comme vous l'avez dit, nous y voilà! Et la finalité est partagée par l'ensemble des partis de cette assemblée.

Mais des questions avaient été soulevées, notamment lors de l'élaboration du budget, quant aux montants alloués au CSA. On entend évidemment que vous vous êtes concentré sur le CSA, sur la télévision et principalement sur l'aspect publicitaire. C'est effectivement une bonne chose. J'en profite pour rappeler l'esprit même du décret qui entend responsabiliser les différents acteurs sur ce sujet de société important. Je pense qu'avec cet élément concret, nous avançons dans le bon sens. Le fait de disposer de cet outil d'analyse périodique qui nous permettra en tout cas d'analyser de manière objective les données est une bonne chose dans le combat égalitaire. C'est un petit cocorico! Je vous remercie et je réitère une nouvelle fois mes remerciements à Mme la ministre Simonis.

**11.8 Question de Mme Virgine Defrang-Firket à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Interdiction de voyage aux États-Unis pour la délégation francophone de taekwondo»**

**11.9 Question de Mme Mathilde Vandorpe à M. Rachid Madrane, ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, chargé de la tutelle sur la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, intitulée «Interdiction d'entrée sur le sol américain de deux athlètes belges de taekwondo»**

**M. le président.** – Je vous propose de joindre ces deux questions. (*Assentiment*)

**Mme Virginie Defrang-Firket (MR).** – Monsieur le Ministre, je voudrais revenir avec vous sur cette affaire des trois membres de la délégation francophone de taekwondo qui ont été empêchés d'embarquer à l'aéroport de Zaventem pour participer à la compétition de Las Vegas, aux États-Unis. Ils n'étaient munis que de l'autorisation de voyage classique obtenue via le